



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

CLUB LEO LAGRANGE BADMINTON

SAISON 2017 / 2018

Notre club est une section sportive de l'Omnisports Léo Lagrange Nantes et est régi par ses statuts en ce qui concerne son administration. Tout changement au sein de l'omnisport entraîne celui des sections. Notre section badminton est gérée exclusivement par des bénévoles.

L'Assemblée Générale du club a lieu une fois par an (hors assemblées extraordinaires). Elle élit pour 4 ans le comité directeur de section composé au minimum d'un(e) président(e), un(e) trésorier(e), un(e) secrétaire.

L'Assemblée Générale a pour objectifs :

- D'approuver le rapport d'activités de la section
- D'approuver les comptes et bilan prévisionnel présentes par le trésorier
- De définir les orientations de la section pour la/les saisons à venir compte tenu des bilans tirés des années passées.

L'Assemblée Générale est notifiée au minimum un mois avant la date de réunion par écrit, e-mail ou par courrier postal. Cette réunion est un événement des plus importants de l'année, il est donc indispensable que le maximum d'adhérents y soient présents. Ceci dans le but de diffuser les informations principales à un large panel, de faire participer le plus grand nombre aux décisions et de répondre à toutes vos interrogations.

Au cours de cette assemblée seront également présentés les principaux projets du club pour la saison à venir, comme par exemple l'organisation d'événements, tournois, où les bénévoles sont essentiels à leur bon déroulement. Nous comptons sur votre implication pour pouvoir maintenir ces événements exceptionnels qui font activement partie de la vie du club.

Le club adhère à la Fédération Française de Badminton FFBAD et applique donc son règlement sur le plan de l'encadrement, des licences et compétitions notamment. De plus, les règlements régionaux (Ligue) et départementaux (CODEP44), sont également appliqués au sein de notre association. En adhérant à notre club, une part du montant de votre inscription est reversée à ces différentes organisations et ne pourra en aucun cas vous être remboursée une fois votre inscription enregistrée.

Le présent règlement interne a pour but de préciser les règles propres à notre club Léo Lagrange Badminton Nantes.

Article 1 – Inscriptions

Toute personne procédant à son inscription ou à celle de son (ses) enfant (s) s'engage pour une saison complète allant du 1er septembre au 31 août, selon le planning établi par les responsables (jusqu'à fin juin pour les cours encadrés des jeunes).

Pour que l'inscription soit validée le dossier doit être complet. **Le formulaire de licence doit être dûment rempli et signé, ainsi que le questionnaire santé, l'attestation médicale et le cas échéant, le certificat médical officiel de la FFBAD.**

Tous les documents sont téléchargeables sur le site www.leobad.fr.

Attention, les *pré-inscriptions* ne valent pas *inscriptions*.

a) Réinscriptions

Les réinscriptions d'une saison sur l'autre, qui font l'objet d'un tarif préférentiel, s'effectuent en 2 temps :

- une pré-inscription obligatoire effectuée en ligne,
- envoi du dossier complet au responsable des inscriptions,

Elles sont ouvertes en ligne dès confirmation des attributions de créneau (fin juin, début juillet) jusqu'à l'échéance de clôture (31 août 2017, cachet de la poste faisant foi, ou déposé en main propre auprès du responsable des inscriptions) dans la limite des places disponibles sur le créneau choisi. Passé cette date, tout ancien adhérent sera considéré comme nouvel adhérent et ne bénéficiera pas de la remise.

En cas de places indisponibles sur un créneau déjà complet, un e-mail vous sera envoyé pour l'attribution d'un autre créneau.

b) Nouvelles inscriptions

Pour les nouveaux adhérents, les inscriptions se déroulent de la façon suivante :

- une pré-inscription obligatoire effectuée en ligne,
- dépôt du dossier complet pendant les séances d'inscriptions début septembre.

Les pré-inscriptions obligatoires effectuées en ligne ne seront confirmées qu'une fois la validation physique de l'inscription faite. Pour s'assurer de l'inscription en bonne et due forme et de l'attribution du créneau choisi lors de la pré-inscription, il est indispensable de se présenter le plus tôt possible aux séances d'inscriptions de septembre (les 4, 13 et 18 septembre 2017 au gymnase Camus, Rue du Bois de la Musse, 44100 Nantes).

Les inscriptions en cours de saison seront acceptées dans la limite des places disponibles sur les créneaux incomplets. Elles seront traitées comme de nouvelles inscriptions. Le montant de l'adhésion *pourra* être ajusté en fonction de la période couverte (hors parts perçues pour le compte de la FFBAD, de la Ligue et du Comité Départemental 44).

c) Créneaux, infrastructures

Notre club dispose de trois gymnases à sa disposition où y sont réservés des créneaux comme énoncés dans le formulaire de pré-inscription. Le club qui communique régulièrement avec les gestionnaires d'infrastructures fera son possible pour s'assurer de l'attribution et la préservation des créneaux attribués. Cependant, il arrive que les gestionnaires d'infrastructures soient contraints de modifier les attributions de créneaux

tardivement. Dans ces cas, chaque personne quel que soit son statut (réinscription, pré-inscription ou inscription), sera contactée pour choisir ce qui l'arrange le mieux :

- changer de créneau,
- être remboursé (selon stade d'avancement).

En cours d'année et lors d'événements exceptionnels, il est également possible que certains créneaux sur de courtes périodes soient temporairement suspendus (exemple pour les examens universitaires). Dans de telles circonstances, le club s'engage à prévenir les membres concernés le plus tôt possibles et à proposer des mesures compensatoires en de telles circonstances. Ces aléas sont communiqués par différents moyens : mail, site internet du club, Facebook et par les représentants volontaires de chaque créneau en étroite communication avec les membres du bureau.

Article 2 – Paiement de l'adhésion

Le règlement de l'adhésion comprend :

- la licence dont le montant est fixé par la FFBAD et ses organes déconcentrés (Ligue et CODEP44),
- la cotisation à l'association qui peut être revue par le bureau au début de chaque saison.

Pour le règlement de l'adhésion, les chèques sont le moyen de paiement privilégié. A ce titre, le club offre la possibilité de :

- régler en une seule fois,
- régler en 2 fois. Dans ce cas, les chèques datés du jour de l'inscription et remis à ce moment seront débités à J et J+30,
- bénéficiaire d'une remise pour les personnes se réinscrivant d'une saison sur l'autre (dans la limite des dates limites de réinscriptions),
- bénéficiaire d'une remise pour les personnes présentant un avis de non-imposition,
- bénéficiaire d'une remise pour les familles nombreuses (à partir de 3 adhésions).

Seuls les joueurs à jour de leur cotisation et ayant fourni tous les documents requis sont autorisés sur les courts.

En cas d'absence, de blessure ou de désistement il ne sera procédé à aucun remboursement.

Lorsque la section organise des stages pendant les vacances scolaires, ils sont soumis à un paiement complémentaire, sauf si cela est précisé autrement.

Les inscriptions aux compétitions (interclubs et tournois) sont à la charge du club (cf. Article 7).

Si les frais d'inscriptions aux compétitions sont pris en charge par le club, le licencié, ou son représentant légal, déclarant forfait pour quelque motif et sans certificat médical devra rembourser le montant de cette inscription auprès du club.

Lors de déplacements, les participants ont à leur charge la totalité des frais de séjour : hôtel, repas, transport...

Article 3 – Horaires – Accès au cours – Sécurité

Les horaires des cours sont définis selon les créneaux attribués au club par la Mairie de Nantes. Les cours sont repartis en début d'année selon les niveaux et/ou catégories d'âge des joueurs mais ils peuvent évoluer en cours de saison sur accord de l'adhérent ou de son représentant légal et avec l'accord du représentant du club.

La responsabilité du club se limite strictement au temps des cours sur le créneau. Les joueurs sont invités à arriver au gymnase 5 minutes avant le début du cours pour débiter le créneau à l'heure précise.

La tenue doit être adaptée à la pratique du badminton. Le port de chaussures à gomme blanche, short / jupe et t-shirt est obligatoire. Le port de survêtement est accepté si les températures sont basses. Les dirigeants du club se réservent le droit d'exiger une tenue adaptée à chacun de ses pratiquants.

Il est important de respecter les horaires stricts des différents créneaux, de procéder rapidement au rangement des différents équipements (poteaux, filets, volants usagers...) et d'interrompre son match quel qu'en soit son état d'avancement. Les vestiaires et douches restent utilisables jusqu'à 30 minutes après l'heure de fin de créneau.

Il est demandé de traiter le matériel fourni poteaux, filets, raquettes et volants entre autres (...) avec respect et de les utiliser pour l'usage qui leur revient. Les infrastructures mises à disposition par la Mairie de Nantes et ses partenaires doivent être respectées, y compris les stationnements de véhicules (places handicapés particulièrement) aux abords des gymnases. Les portes du gymnase doivent rester fermées durant l'entraînement. Toute infraction, dégradation volontaire pourra faire l'objet de sanction, pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'adhérent, sans remboursement de son inscription.

Tout incivilité (intimidation, violence verbale ou physique) d'un adhérent envers un autre, un membre du bureau, un encadrant ou un représentant de la Mairie de Nantes peut conditionner une sanction, pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'adhérent, sans remboursement de son inscription.

Aucun effet personnel ne doit être laissé dans l'infrastructure, en particulier les vestiaires.

Aucun objet de valeur (sac à main, téléphone portable, ...) ne doit être laissé dans les véhicules garés à proximité des gymnases.

Article 4 – Parents accompagnateurs

Les parents ou représentants légaux sont acceptés pendant les séances d'entraînement à condition de ne pas perturber ou intervenir pendant la durée des cours dispensés. Ils resteront de préférence dans les tribunes plutôt qu'en bord de terrain. Les parents peuvent s'arranger entre eux pour emmener ou ramener les enfants sur les créneaux d'entraînement ou sur des compétitions. La responsabilité du club ne saurait être mise en cause en cas de négligence d'un parent envers l'enfant confié.

La Charte-Parents est à signer au moment de l'inscription physique.

Article 5 – Encadrements

Les cours sont assurés par au moins une personne titulaire d'un DAB (Diplôme d'Animateur de badminton) ou équivalent minimum.

Pour les encadrants bénévoles, le club s'engage à leur permettre d'accéder aux formations et qualifications de la FFBAD ou organes déconcentrés, correspondant à leur besoin.

Article 6 – Indemnisation des bénévoles et encadrants

Tous les personnels techniques et administratifs qui ont engagé des frais pour le compte de la section (transport et déplacements, achat de matériel ...) ont le choix entre deux options :

- Le remboursement en remettant au club les justificatifs : factures, kilométrages, photocopie de carte grise...
- L'abandon à l'association et le bénéfice de la réduction d'impôts selon l'article 200 du code général des impôts (CGI). Cet abandon de créances s'assimile à un don. Les justificatifs sont remis au trésorier qui établit le reçu fiscal.

Article 7 – Compétitions

Un joueur peut choisir de participer à des tournois (individuels) ou des championnats ou coupes (par équipe). Les frais d'inscriptions aux compétitions sont régis par l'Article 2 du présent règlement.

Les jeunes joueurs s'engagent sur l'année à participer à 4 compétitions au minimum dans leur catégorie d'âge, sur les déclarées « principales » par le club (sur Nantes et ses proches alentours) ainsi que le(s) TDJ (Trophées Départementaux Jeunes). Le nombre de compétitions principales est entendu entre 5 et 10 par saison (soit environ 1 par mois), le nombre exact dépend la calendrier de la saison en cours, leur étalement dans la saison n'est pas la responsabilité du club.

Si le jeune ne joue pas le jeu de participer aux 4 compétitions minimum, le club pourra prendre des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du jeune des entraînements dirigés, sans remboursement de son inscription.

Pour mieux comprendre les us et coutumes des compétitions, une fiche « *Ma Première Compétition* » est disponible, destinée autant aux jeunes qu'aux adultes.

Article 8 – Information

Le site internet donne accès à toutes les informations concernant la vie du club. Elles sont remises à jour de façon régulière et reste le premier point d'accès à l'information officielle du club.

Un profil Facebook *Léo Lagrange Nantes Badminton* est aussi régulièrement mis à jour:

<https://www.facebook.com/pages/Léo-Lagrange-Nantes-Badminton/424273770950474>

Les joueurs seront informés des tournois, championnats et autres événements oralement ou par voie électronique. Le courrier électronique est le moyen privilégié de communication. L'adresse e-mail requise lors de l'inscription est de grande importance. Ne pas oublier d'informer le club de tout changement.

Les responsables de la section sont à l'écoute des adhérents sur le bord des terrains, pendant les cours, au téléphone ou par e-mail selon leur disponibilité.

Article 9 – Vie sociale du club

Le Club se veut vivant et lieu de partage ; il organisera au profit de ses adhérents plusieurs événements dans l'année :

- des journées internes permettant de jouer avec d'autres adhérents du club que vous ne connaissez pas, partager un sandwich, une boisson, parler et apprendre à se connaître, ... leur format peut varier en fonction de disponibilité d'infrastructures, idéalement tous les 2/3 mois,
- la soirée galette des rois, fin janvier,
- un tournoi pour les jeunes, date à confirmer selon le calendrier du CODEP44,
- un tournoi pour les adultes, date à confirmer selon les calendriers du CODEP44 et Ligue,
- journées portes ouvertes aux jeunes et aux adultes, en juin,
- les « Léomix » : rencontres amicales entre joueurs ayant une licence FFBAD de tout niveau des clubs de la région, un bon moyen de rencontrer encore d'autres personnes et de jouer avec d'autres styles / niveaux de jeu.
- des séances aux thématiques diverses (exemple en juin dernier d'une soirée de sensibilisation à la pratique du badminton aux personnes à mobilité réduite ou présentant un quelconque handicap)
- Assemblée générale, une fois par an où la présence de tous ses membres est requise et vivement recommandée

Article 10 – Données et libertés individuelles

Dans le cadre de la communication interne et fédérale, les données personnelles seront utilisées comme le recommande la CNIL.

Afin d'alimenter les sites et autres matériels marketing du club, toute personne inscrite au club autorise le droit à l'image sans restriction. Pour les jeunes, leur représentant légal autorise tacitement le droit à l'image de leur jeune.

Le Club s'engage à mettre des informations pertinentes à la vie sociale et associative du club sur les outils de communication numérique. Celui-ci invite les parents à être les gardiens de la navigation de leurs enfants sur internet et sur leurs e-mails.

Le Club ne saurait être tenu pour responsable de tout dérapage numérique indépendant de sa volonté.

Sportivement,

Le Bureau de Léo Lagrange Badminton Nantes

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : leobadnantes44@gmail.com